

Nombre de Membres :

En exercice : 19

Présents : 16

Votants : 17

Délibération N° 005-2023

**AFFECTATION DU
RESULTAT BUDGET
PRINCIPAL**

L'an deux mil vingt-trois le deux du mois de février, le Conseil Municipal de la commune de SEILHAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SEILHAC, sous la présidence de M. GERAUDIE Marc, maire

Date de convocation du Conseil : le 27 janvier 2023

Présents :

MM CHAMBRAS, FOURCHES, GERAUDIE, LEYRIS, MANCI, MAZEAUD, ORLIANGES, RHODES, Mmes CERTAIN, CLEDIERE, CROUZETTE, MARLINGE, NOEL, POUGET, VERDEYME, VILLATOUX

Absents excusés :

Mme BOUDRIE (procuration à M. GERAUDIE)
MM COLBORATI et VILLETTE

Secrétaire de Séance : M. RHODES Romuald

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M14
- Le Conseil Municipal, après avoir examiné et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés décide de statuer sur l'affectation du résultat comme suit :

- **Fonctionnement** : Excédent de l'exercice 2022: 179 662,22€

- **Investissement** Déficit de l'exercice 2022 + report déficit 2021: - 61 080,97€

- **Restes à réaliser (RAR) Investissement 2022:**

Dépenses : 86 876,75€ Recettes : 28 117€ Solde : - 58 759,75€

- **Besoin de financement :**

Solde exécution investissement + solde RAR : 119 840,72€

**AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE
L'EXERCICE 2022**

Besoin de financement 119 840,72€

Affectation en réserves R1068 en investissement 179 662,22€

**Fait et délibéré à SEILHAC, le jour, mois et an que dessus.
Le maire, Marc Géraudie.**